Personnes présentes: IA Dasen M. Ben, secrétaire générale de la DSDEN Mme Jehanno, les représentants UNSA, FSU, SGEN et FO, docteur Naudin médecin de prévention, Mme Maillard assistante sociale des personnels, Mme Capron ISST, Mme Donnarel conseillère de prévention départementale

## 1 seul point à l'ordre du jour : la réouverture des écoles dans ce contexte de crise sanitaire

- Rappel : les 4 temps d'accueil
- Présence en classe (10 élèves pour les maternelles, 15 pour les autres)
- Études si les locaux le permettent
- Distanciel
- S2C2C

## **LES ELEMENTS A RETENIR**

Pendant le temps scolaire, lorsque les enfants sont dans les locaux scolaires mais sous la surveillance de personnels municipaux (2S2C, étude), sous la responsabilité de qui sont-ils ?

**DASEN**: dans le cadre des 2C2S: conventions signées entre la commune et l'EN, qui intègrera la réponse; mais la responsabilité du directeur est engagée, il doit veiller à ce que la sécurité soit assurée. Sinon pas de responsabilité pénale. Cf; article 6 de la convention 2C2S: l'Etat se substitue à la commune. Pour les études surveillées par personnel communal, vérifier que les installations sont conformes au Protocole.

- La réouverture des écoles ne dépend pas des maires mais du 1<sup>er</sup> Ministre, décret à venir. La rentrée peut être repoussée pour des raisons sanitaires, sinon, intervention possible du préfet. Equilibre entre les principes posés et les réalités locales pris en compte.
- ➤ 171 observations au RSST traduisent l'appréhension liée à la reprise, concernant l'application des gestes barrières par les plus jeunes, et liée à la responsabilité.

**DASEN**: La circulaire de reprise et les 2 protocoles apportent des réponses. Pour l'équipement, livraison de masques en attente (annoncée entre le 5 et le 7); les directeurs devront aller les chercher dans les inspections.

**Membre CHSCT**: le nombre inédit de signalement questionnent; questionnaires de plusieurs organisation syndicales adressés au personnel: 70% sont inquiets, 1/3 vont reprendre avec « la boule au ventre » ; de plus, les collègues se sentent sous la pression des médias.

**DASEN**: nombre est bien un indicateur de l'état d'appréhension à la veille de la reprise ; les difficultés sont identifiées, une formation est proposée les 11 et 12 mai, reprise <u>à partir</u> du 14. Formation sur les gestes barrière, les masques, assurée par des binômes, infirmière scolaire et conseiller péda.

Le DASEN rappelle le partage des responsabilités, notamment celle des parents, par ex. pour la prise de température ; comme pour tout, le risque 0 n'existe pas !

Si localement le maire et l'IEN jugent que les conditions sanitaires ne sont pas réunies, adaptations possibles évidemment.

## Vote de 2 avis communs

AVIS 1 : voté à l'unanimité

Rentrée prématurée, demande de report puisque le département est en rouge

AVIS 2: voté à l'unanimité

Respect des gestes barrière très difficile en maternelle, difficulté d'articuler bienveillance et les consignes sanitaires

Vote de 2 avis FO

**AVIS 1** 

en cas de réouverture, demande d'un dépistage généralisé + masques chirurgicaux fournis pour les élèves, FFP2 pour le personnel.

## AVIS 2

Aucune compensation en temps demandée après le déconfinement au personnel annualisé (AESH, AVS...)

- ➤ DASEN : il n'est pas prévu que les écoles comme les collèges ouvrent selon la couleur du département. Une marge est laissée aux acteurs locaux pour la remise en route des écoles. L'accueil des petits groupes de 4 et 5 élèves est possible, et préférable à une rentrée repoussée car importance du lien social et de la reprise/consolidation des apprentissages ; privilégier la qualité de l'accueil à une logique quantitative. Alternance à mettre en place par les directeurs.
- Circulaire mentionnant que les élèves de GS, CP et CM2 reprennent d'abord : toujours d'actualité ? DASEN : oui ; généralisation progressive, à partir du 25, ou avant si les conditions sont réunies. Si moins de 15 élèves/classe, tout le monde peut être accueilli. Au niveau académique, 40 à 50% de retour ; chiffres pas définitifs pour notre département.
  Attention aux enfants prioritaires.
- L'accueil de petits groupes est satisfaisant. Mais certains IEN ont parfois tenance à vouloir augmenter le nb d'enfants pris en charge. La réalité de chaque classe doit être prise en compte.

  Les mêmes IEN contraignent les enseignants à être présents même s'ils sont vulnérables, et obligent tous les enseignants à être présents dans l'école.

**DASEN** : selon circulaire, attestation médicale atteste de la vulnérabilité d'un enseignant, ou d'un de ses proches, ne peut être remise en cause.

> Si certains enseignants veulent garder leurs enfants, demande d'ASA?

**DASEN** : réponse en attente ; le personnel doit être présent pour assurer les rotations, sachant que les enfants d'enseignants sont prio pour être accueillis dans les écoles.

**Un membre du CHSCT** indique que lors du CTA de la veille la Rectrice a évoqué une attestation sur l'honneur précisant que d'autres moyens de garde n'existaient pas, qui suffirait pour une ASA des enseignants souhaitant garder leurs enfants.

**DASEN**: l'enseignant peut en faire la demande, mais celle-ci ne sera pas forcément acceptée: l'intérêt général doit primer sur l'intérêt individuel; pour info, refus décidé au conseil d'inspecteurs du 4 mai.

Membre CHSCT : opposition départementale au nom de l'intérêt des services ?

**DASEN**: localement, intérêt du service primera sur l'intérêt personnel.

**Membre CHSCT** : propos du DASEN en contradiction avec les propos de la Rectrice et du CTM ; de plus, certains IEN ou chefs d'établissement zélés

**DASEN**: pas en contradiction avec la Rectrice, aucune décision n'est prise pour le moment. Ce n'est pas un refus de principe, mais une école ne peut pas restée fermée à cause de garde d'enfants; au collège, aucun élève avant le 18/5, sauf enfants prio

Quelques heures après ce CHSCT et suite à l'insistance des représentants des personnels, la réponse de la DSDEN est parvenue : les enseignants pourront bien rester en télétravail pour garder leur enfant, à partir du moment où ils feront une déclaration sur l'honneur. Les AESH pourront avoir une ASA (Autorisation Spéciale d'absence).

Est-il possible que les enfants soient accueillis dans une autre école que la leur à l'intérieur de la même commune ?

**DASEN**: modalité à voir localement, le dispositif d'équilibre peut être retenu, en concertation localement avec commune. 2 enjeux: respect des contraintes sanitaires et intérêt pédagogique des élèves; responsabilité individuelle des enseignants apportée par la validation de cette organisation

Question des services partagés, enseignants mobiles.

DASEN : les services partagés sont maintenus.

Si un enseignant se trouve en difficulté psy, il doit consulter son médecin traitant, arrêt maladie envisageable.

**M. Naudin, médecin de prévention** : en cas d'incapacité à reprendre son service, consulter son médecin traitant ou éventuellement doc de prévention ; la vulnérabilité physique mais aussi psychique est reconnue, dans ce cas, télétravail à privilégier. Mise en place de consultations téléphoniques prochainement avec médecine de prévention

Problème de l'organisation du présentiel/distanciel dans le 2<sup>nd</sup> degré. Le ministre a rappelé que c'était l'un ou l'autre, en cas de présentiel à plein temps, mais difficile à mettre en place.

**DASEN** : confiance en la mutualisation des compétences des enseignants, repenser les groupes classes, envisager par ex des groupes de compétences, « intelligence collective »

Et dans le 1<sup>er</sup> degré ? distanciel en télétravail ?

**DASEN**: ça dépend de l'équipement de l'école / perso dans ce cadre ; quand le distanciel correspond à une organisation choisie, aucune solution n'est imposée.

Dans certaines écoles, nombre faible d'enfants accueillis, les enseignants seront en distanciel à la maison MAIS refus d'un IEN

**DASEN**: à part les personnes vulnérables, les enseignants doivent être présents pour répondre aux besoins des enfants, des écoles. Mais inutile qu'ils soient présents s'il n'y a pas d'enfants. Liberté de chaque équipe pédagogique. **Cela sera rappelé aux IEN, consignes harmonisées transmises avant le 14/5** 

> Quels dispositifs pour les élèves allophones ? pour les EBEP ?

**DASEN** : dans les UP2A, enseignants peuvent apporter des éléments de réponse, idem pour ULIS ; ne pas hésiter à contacter les inspecteurs ASH ; de plus, principe d'inclusion perdure.

**Membre du personnel** : au CTA, la rectrice a annoncé qu'il serait possible d'écarter, d'exclure un élève qui met en danger les autres, ou violent.

DASEN : le respect du protocole prime, notamment les gestes barrière ; un enfant qui ne les respecte pas reste à la maison.

Qu'est-il prévu en cas de forte chaleur ? consignes de la canicule s'opposent à celles du protocole COVID.
DASEN : Question de l'articulation entre plan Vigipirate et la canicule envisagée, gestes barrière prime ; si

> Si un élève est malade : dépistage ? école fermée ?

concomitance canicule COVID, fermetures à envisager.

**DASEN**: aucune info nouvelle sur le dépistage; avant : retrait de l'élève, école ou classe fermée si cas avéré; cas contacts isolés à la maison.

Mme Capron : fiche procédure dans le protocole + formation par infirmière scolaire

**M. Naudin**: un enfant avec symptômes spécifiques évocateurs sera dépisté après avis du médecin traitant; quatorzaine et fermeture éventuelle. Mais de la responsabilité des parents de faire tester l'enfant.

**DASEN**: p.52 du protocole: retour en classe conditionné par avis médical. La réussite du dispositif repose sur la responsabilité individuelle qui nous échappe, notamment celle des parents, celle des personnels idem. Rappelle que les gestes barrière ont fait leur preuve.

Le protocole s'applique-t-il pendant le temps extrascolaire ? Certains maires prévoient de ne pas le respecter sur ce temps-là

DASEN : articulation exigences temps scolaire et extrascolaire, recommandation dans une logique de convergence ; mais on ne peut rien imposer.

- > DASEN : 13mai, réunion DSDEN, Conseil départemental avec chefs d'établissement et gestionnaire
- Conseil d'école à prévoir ? Délais officiels de convocation non suffisants
- ➤ **DASEN** : plutôt mettre en place une réunion d'info pour rendre lisible les principes de réouverture, partager avec les familles, créer dialogue social.